



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

édition

Question écrite n° 98873

## Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les correcteurs travaillant dans l'édition. En effet, leurs conditions de travail sont le plus souvent précaires. Travailleurs à domicile (TAD), leurs rémunérations sont également extrêmement fluctuantes. De fait, sans garantie d'un nombre d'heures travaillées, aucun revenu fixe et prévisible n'est possible. Par ailleurs, l'annexe IV de la Convention nationale de l'édition qui régit le statut des TAD n'impose aucune obligation aux employeurs d'un salaire mensuel minimum. Les principales revendications des correcteurs de l'édition sont de pouvoir travailler le même nombre d'heures que l'année précédente et de pouvoir lisser leurs revenus annuels de manière à disposer d'un salaire mensuel fixe. Elle lui demande donc quelles sont les solutions envisagées afin de mettre un terme à cette situation et de faire en sorte de valoriser ce métier.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Martinel](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98873

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 septembre 2016](#), page 8057

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)